

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le lundi 16 janvier 2023 à 19 h 30 à la salle du conseil municipal, à laquelle sont présents les conseillers suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M. André Gagnon, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault et M. Gabriel Fortin qui siègent sous la présidence du maire, M. Émile Hudon.

Est absent M. Jean Gauthier, conseiller.

Assistent également M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale.  
M<sup>me</sup> Carolle Perron, directrice générale par intérim.

**1- MOT DE BIENVENUE DU MAIRE ET CONSTAT DU QUORUM**

À 19 h 30, le maire, M. Émile Hudon, préside, et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte en souhaitant la bienvenue.

## **2- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

01-01-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée :

- 1- Mot de bienvenue du maire et constat du quorum
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Exemption de la lecture des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2022, du 21 décembre 2022 à 19 h, du 21 décembre 2022 à 19 h 15 et du 21 décembre 2022 à 19 h 30
- 4- Adoption des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2022, du 21 décembre 2022 à 19 h, du 21 décembre 2022 à 19 h 15 et du 21 décembre 2022 à 19 h 30
- 5- Retour et commentaires des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2022, du 21 décembre 2022 à 19 h, du 21 décembre 2022 à 19 h 15 et du 21 décembre 2022 à 19 h 30
- 6- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires pour l'année 2023
- 7- Modification aux signataires Caisse populaire des Cinq-Cantons
- 8- Rénovation édifice municipal
  - 8.1- Ventilation
  - 8.2- Électricité
  - 8.3- Réseautique
  - 8.4- Toiles et décoration
- 9- Mandat d'affichage du poste DGA aux opérations
- 10- Mandat pour évaluation du presbytère
- 11- Mandat architecture pour le presbytère
- 12- Avis de motion et dépôt du projet de règlement modifiant la vitesse dans le rang des Îles
- 13- Conseil sans papier : Soumission ordinateurs et accessoires
- 14- Festival des glaces 2023 : Demande de services
- 15- Village de pêche 2023 : Demande de services
- 16- Poste de suppression rang 5 – Facture Stantec
- 17- Camping – Tarification 2023
- 18- Programme d'accompagnement des municipalités SARP
- 19- Correspondance
- 20- Rapport des comités
- 21- Liste des comptes
- 22- Affaires nouvelles
  - 22.1- Planchers
- 23- Période de questions
- 24- Levée de l'assemblée

### **3- EXEMPTION DE LA LECTURE DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 DÉCEMBRE 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2022, DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H, DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 15 ET DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30**

02-01-23

Il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents, d'exempter la lecture des procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2022, du 21 décembre 2022 à 19 h, du 21 décembre 2022 à 19 h 15 et du 21 décembre 2022 à 19 h 30.

4- **ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 DÉCEMBRE 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2022, DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H, DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 15 ET DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30**

03-01-23

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers, d'approuver les procès-verbaux des séances du 5 décembre 2022, de la séance d'ajournement du 19 décembre 2022 et des séances extraordinaires du 14 décembre 2022, du 21 décembre 2022 à 19 h, du 21 décembre 2022 à 19 h 15 et du 21 décembre 2022 à 19 h 30, tels que rédigés.

5- **RETOUR ET COMMENTAIRES DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 5 DÉCEMBRE 2022, DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 19 DÉCEMBRE 2022 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 14 DÉCEMBRE 2022, DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H, DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 15 ET DU 21 DÉCEMBRE 2022 À 19 H 30**

Aucun commentaire.

6- **DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

En vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous les membres du conseil doivent remplir la déclaration des intérêts pécuniaires des membres du Conseil (article 357), et ce au plus tard la 1<sup>re</sup> séance de janvier de l'année.

Les personnes suivantes ont déposé leur déclaration des intérêts pécuniaires conformément à la L.E.R.M :

- M. André Gagnon, conseiller, district 2 ;
- M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, district 1 ;
- M. Gabriel Fortin, conseiller, district 5.

7- **MODIFICATION AUX SIGNATAIRES CAISSE POPULAIRE DES CINQ-CANTONS**

ATTENDU l'arrivée en fonction d'une nouvelle directrice générale et greffière-trésorière ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de modifier les signataires auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons ;

04-01-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE M<sup>me</sup> Claudie Lambert, directrice générale et greffière-trésorière soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Gédéon, conjointement avec le maire, tous les effets bancaires, chèques et autres documents officiels auprès de la Caisse Desjardins des Cinq-Cantons, ainsi que tous autres documents officiels de la Municipalité, obligations, protocole d'entente, bail, visa Desjardins, etc.

## 8- **RÉNOVATION ÉDIFICE MUNICIPAL**

### 8.1- **VENTILATION**

CONSIDÉRANT les travaux à l'édifice municipal, certains éléments ne sont pas inclus dans le mandat de l'entrepreneur désigné pour les travaux;

CONSIDÉRANT l'ajout d'espaces fermés dans une aire ouverte à l'origine, nous devons modifier les diffuseurs de ventilation/climatisation;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une offre de services, pour la ventilation des nouveaux locaux;

05-01-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de l'entreprise Plomberie Roy pour la ventilation des nouveaux locaux au montant de 9990 \$ plus taxes.

### 8.2- **ÉLECTRICITÉ**

CONSIDÉRANT les travaux à l'édifice municipal, certains éléments ne sont pas inclus dans le mandat de l'entrepreneur désigné pour les travaux;

CONSIDÉRANT l'ajout d'espaces fermés, il est nécessaire d'ajouter des équipements électriques comme éléments de chauffage, un éclairage supplémentaire et la mise aux normes de l'électrification de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une offre de services, pour l'ajout d'équipements électriques divers;

06-01-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de l'entreprise Valmo Électrique pour l'ajout d'équipements électriques comme éléments de chauffage, éclairage supplémentaire et, la mise aux normes de l'électrification de la salle du conseil pour un montant de 10 217.50 \$ plus taxes.

### 8.3- **RÉSEAUTIQUE**

CONSIDÉRANT les travaux à l'édifice municipal, certains éléments ne sont pas inclus dans le mandat de l'entrepreneur désigné pour les travaux;

CONSIDÉRANT la modification de la configuration des locaux, il est nécessaire de refaire le réseau de service informatique;

CONSIDÉRANT qu'un seul fournisseur a déposé une offre de services, pour refaire le réseau de service informatique;

07-01-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de l'entreprise BGM pour refaire le réseau de service informatique pour un montant de 6 036.75 \$ plus taxes.

#### 8.4- **TOILES ET DÉCORATION**

CONSIDÉRANT les travaux à l'édifice municipal, certains éléments ne sont pas inclus dans le mandat de l'entrepreneur désigné pour les travaux;

CONSIDÉRANT la nouvelle fenestration et le renouvellement des locaux, il est nécessaire de renouveler l'habillage des fenêtres et d'ajouter des éléments de décoration de la nouvelle dalle d'attente pour la clientèle;

CONSIDÉRANT que deux fournisseurs ont déposé une offre de services pour les toiles et qu'un fournisseur a déposé une offre de services pour la décoration, comme suit :

08-01-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter l'offre de services de l'entreprise Centre Art Déco pour faire l'habillage des fenêtres au montant de 2 127.50 \$ plus taxes, et d'accepter l'offre de services de l'entreprise Centre Art Déco pour la décoration de la salle d'attente au montant de 2 988.65 \$ plus taxes.

#### 9- **MANDAT D’AFFICHAGE DU POSTE DGA AUX OPÉRATIONS**

CONSIDÉRANT le poste de DGA aux opérations maintenant vacant, il est recommandé de procéder à l'affichage du poste du 17 janvier au 31 janvier à 16 h et de mandater Pro-Gestion de se charger du processus d'embauche.

09-01-23

À CES CAUSES, il est proposé par M. Michel Tremblay, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de faire l'affichage du poste de DGA aux opérations et de mandater la firme Pro-Gestion pour faire le processus d'embauche.

#### 10- **MANDAT POUR ÉVALUATION DU PRESBYTÈRE**

10-01-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M. Rudy Prévost pour la confection d'une expertise de valeur marchande pour la propriété du 201, rue De Quen à Saint-Gédéon, suite à l'offre de services datée du 10 janvier 2023 de 1850 \$, plus taxes.

#### 11- **MANDAT ARCHITECTURE POUR LE PRESBYTÈRE**

11-01-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Gabriel Fortin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mandater M<sup>me</sup> Sonia Simard pour valider l'état des lieux du 201, rue De Quen à Saint-Gédéon, suite à l'offre de services datée du 20 décembre 2022 de 9000 \$ plus taxes.

#### 12- **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT MODIFIANT LA VITESSE DANS LE RANG DES ÎLES**

AVIS DE MOTION

M. Jean-Sébastien Allard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, le règlement modifiant la vitesse dans le rang des Îles.

M. Jean-Sébastien Allard dépose le projet de règlement # 2023-522 visant à réduire la limite de vitesse dans le rang des Îles :

ATTENDU QUE le paragraphe du premier alinéa de l'article 626 du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2) permet à une municipalité de fixer par règlement la vitesse minimale ou maximale des véhicules routiers dans son territoire ;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun et d'intérêt public de réglementer la limite de vitesse dans le Rang des Îles ;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait mention de l'objet du présent projet de règlement, celui-ci visant à réduire la limite de vitesse dans le rang des Îles à Saint-Gédéon ;

ATTENDU QU'UNE copie du projet de règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la présente séance, que tous les membres présents déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture ;

ARTICLE 1 :

Le préambule fait partie intégrante du présent projet de règlement ;

ARTICLE 2 :

Le présent projet de règlement porte le titre « Règlement visant à réduire la limite de vitesse dans le rang des Îles » ;

ARTICLE 3 :

Nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 kilomètres.

ARTICLE 4 :

La signalisation appropriée sera installée par le service des travaux publics de la municipalité.

ARTICLE 5 :

QUICONQUE contrevient à l'article 3 du présent règlement commet une infraction et est passible d'une amende prévue à l'article 516 ou 516.1 du Code de la sécurité routière.

13- **CONSEIL SANS PAPIER : SOUMISSION ORDINATEURS ET ACCESSOIRES**

ATTENDU la volonté du conseil municipal de devenir un conseil sans papier, les coûts inhérents à ce virage exigent l'achat de sept (7) ordinateurs portables et de ses accessoires.

Des soumissions ont été demandées comme suit :

1	DF Informatique	Dell 3520 i5/16GB Garantie 1an+souris(2022Boîte ouverte)	7 909.86 \$ plus taxes
2	Dell (direct)	Dell 3520 i5/16GB Garantie 3 ans (2023 Neuf)	8 330 \$ plus taxes
3	DF Informatique	Souris	209.93 \$ plus taxes
4	SonXplus	Mallettes (tarif MRC)	402.50 \$ plus taxes

Proposition #1 :

DF Informatique (1) et SonXplus (4) : 8 312.36 \$ plus taxes

Proposition #2 :

Dell (2) /DF (3) et SonXplus (4) : 8 942.43 \$ plus taxes

Il est recommandé d'accepter la proposition #2 en raison de la garantie et de l'année de fabrication.

12-01-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la proposition # 2, soit de faire l'achat de sept (7) ordinateurs Dell 3520 i5/16 GB avec une garantie de 3 ans, au coût de 8 330 \$ plus taxes et de faire l'acquisition des accessoires auprès de SonXplus au coût de 402.50 \$ plus taxes.

14- **FESTIVAL DES GLACES 2023 : DEMANDE DE SERVICES**

La liste des services techniques sollicités pour l'organisation de la prochaine édition du Festival des glaces est déposée au conseil.

13-01-23

Il est proposé par M. André Gagnon, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, d'accepter la liste des services municipaux pour l'organisation de l'édition 2023 du Festival des glaces, telle que déposée.

D'autoriser la subvention de 15 000\$ payable en 2 versements, soit le premier versement à 75% et 25% sur présentation du rapport financier pour le second versement.

15- **VILLAGE DE PÊCHE 2023 : DEMANDE DE SERVICES**

La liste des services municipaux sollicités pour l'organisation de la prochaine saison du Village de pêche 2023, ainsi qu'une aide financière, sont déposées au conseil.

14-01-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. Pierre Boudreault, conseiller, d'accepter la liste des services municipaux pour l'organisation de la prochaine saison du Village de pêche 2023, telle que déposée et d'autoriser une aide financière de 3 000 \$, payable en deux versements, soit 75% pour le premier versement et 25% sur présentation du rapport financier pour le second versement.

16- **POSTE DE SUPPRESSION RANG 5 – FACTURE STANTEC**

15-01-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de payer la facture # 1765625 à Stantec au montant de 862.31 \$, taxes incluses, pour la surveillance de bureau au poste de suppression du rang 5.

17- **CAMPING – TARIFICATION 2023**

La tarification pour le camping municipal pour la prochaine saison est déposée au conseil comme suit :

	Tarifs 2022	Tarifs 2023
Sans service	32 \$	37 \$
2 services	40 \$	46 \$
3 services	50 \$	58 \$
Saisonnier ext.	1650 \$	1900 \$
Saisonnier résid.	1567.50 \$	1800 \$

16-01-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les nouveaux tarifs pour le camping municipal pour la saison 2023, tels que déposés.

18- **PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT DES MUNICIPALITÉS SARP**

ATTENDU QU'un cadre visuel et bâti attrayant et durable est une marque convaincante du dynamisme d'un milieu de vie et qu'il constitue un des leviers mobilisant et important auprès des municipalités pour prévenir la dévitalisation et susciter un plus grand attrait de leur territoire;

ATTENDU QU'afin de développer une occupation plus dynamique, structurante et attrayante du territoire, la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean (SHL) avec son Service d'aide-conseil en rénovation patrimoniale (SARP) propose aux municipalités de la région du SLSJ des outils concrets de mise en valeur et de revitalisation de leur cadre visuel et bâti, et ce, dans le cadre de sa mission;

ATTENDU QUE la SHL avec son service SARP proposent aux municipalités une démarche d'accompagnement afin de mettre en place des plans de revitalisation tout en favorisant l'implication et la participation citoyenne;

ATTENDU QUE le *Programme d'accompagnement en revitalisation du cadre visuel et bâti* et le projet de *Corvée collective de revitalisation* menés par la SHL depuis 2016 a eu de nombreuses retombées positives pour les communautés participantes et que seulement 18 municipalités auront pu en bénéficier;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP ciblent la stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires et qu'ils s'inscrivent à l'intérieur des priorités régionales pour implanter des initiatives de développement favorables à la qualité de vie des citoyens et aux saines habitudes de vie;

ATTENDU QUE les outils proposés par la SHL et son service SARP répondent à un besoin des collectivités et qu'ils s'inscrivent dans les orientations des schémas d'aménagement et de développement des MRC du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

ATTENDU QUE la volonté des élus de la municipalité de Saint-Gédéon est de soutenir et de mettre en valeur leur milieu;

17-01-23

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents de mentionner notre intérêt à participer au programme d'accompagnement des municipalités en revitalisation et embellissement au cours des années 2023-2026.

19- **CORRESPONDANCE**

CCQ

Réclamation de 31 017.21 \$ contre la municipalité et les Constructions de l'Est.

Chambre de commerce Lac Saint-Jean

Cotisation annuelle de 399.41 \$, taxes incluses.

Commission de toponymie

Attestation d'officialisation du changement de nom du chemin du Quai pour chemin du Quai-Lindsay.

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Règlements # 325-2022, 327-2022, 328-2022, 329-2022 et le calendrier des séances ordinaires est déposés aux membres du conseil.



## Ville d'Alma

Lettre concernant la cour municipale.

Yannick Gagnon – Député de Jonquière

Lettre de remerciements.

Simon Girard

Demande d'ajouter des mesures pour la réduction de la vitesse sur la rue De Quen.

CREPAS

Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2023.

CONSIDÉRANT QUE les décideurs et élus du Saguenay-Lac-Saint-Jean ont placé depuis 1996 la prévention de l'abandon scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'œuvre, la lutte à la pauvreté et, plus que jamais, la santé publique;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie du Saguenay-Lac-Saint-Jean, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1.9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Saguenay-Lac-Saint-Jean sont parmi les plus persévérants au Québec et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 10.0 % de ses jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme d'études secondaires en 2019-2020 (12.7 % pour les garçons et 7.5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus. Un décrocheur :

- Gagne 15 000 \$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000 \$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vis sept ans de moins qu'un diplômé;
- À deux fois plus de chances de recourir au chômage;
- Cours 1.7 fois plus de risques de faire partie de la population carcérale;
- Cours 1.7 fois plus de risques de connaître des épisodes de dépression;

CONSIDÉRANT QUE les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QU'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000 \$ et 20 000 \$ par décrocheur potentiel plutôt que 120 000 \$ par décrocheur;

CONSIDÉRANT QUE le travail du CRÉPAS et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser 25 millions de dollars annuellement en coûts sociaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le CRÉPAS organise, du 13 au 17 février 2023, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, la 16<sup>e</sup> édition des Journées de la persévérance scolaire au Saguenay-Lac-Saint-Jean (et la 19<sup>e</sup> au Québec) sous le thème « Bien entourés, les jeunes peuvent tous PERSÉVÉRER! », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT QUE les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés du Saguenay-Lac-Saint-Jean;

18-01-23

Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, conseiller, appuyé par M. Michel Tremblay, conseiller

- De déclarer les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;
- D'appuyer le conseil régional de prévention de l'abandon scolaire (CRÉPAS) et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire du Saguenay-Lac-Saint-Jean une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
- D'encourager et de générer des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leur parcours et à contribuer à les motiver, à leur donner un élan pour terminer cette année hors de l'ordinaire;
- De faire parvenir copie de cette résolution au CRÉPAS, à l'attention de M<sup>me</sup> Anne-Lise Minier, coordonnatrice des communications.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

## 20- RAPPORTS DES COMITÉS

### Fêtes et festivals

M. André Gagnon, conseiller, résume la dernière rencontre. Il a été notamment discuté de l'aide financière qui a été mise de côté. Le comité est prêt à rencontrer le conseil pour des explications.

### Comité de l'église

M. Pierre Boudreault, conseiller, résume la dernière rencontre. Le comité de la Grandmontoise a été refait et la vente des billets pour le spectacle gospel est en cours.

### Comité des finances

M. Pierre Boudreault, conseiller, dépose la liste des demandes de subvention analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

19-01-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser le don et subvention suivant :

- Centre de Ressources pour hommes SLSJ 100 \$
- Journée internationale des droits des femmes – 2 billets à 40 \$ 80 \$
- TupperGo –au profit du voyage en Grèce Programme PEI- 5 billets à 20 \$100 \$

## 21- LISTE DES COMPTES

M. Pierre Boudreault, conseiller, fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

20-01-23

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2023-01 au montant de 921 121.85 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	272 022.42 \$
- Déboursés :	695 646.82 \$
- <u>Retenus :</u>	
Club Voile des Îles.	(5 000) \$
Groupe conseil SCT	(19 662.28) \$
Produits BCM	<u>(21 885.11) \$</u>
TOTAL :	921 121.85 \$

## 22- AFFAIRES NOUVELLES

### 22.1- PLANCHERS

CONSIDÉRANT l'ajout de céramique dans les corridors et salle de bain, nous devons solidifier le plancher avec l'ajout de contreplaqué à plancher pour un montant de 2 514.34 \$ plus taxes.

21-01-23

Il est proposé par M. Gabriel Fortin, conseiller, appuyé par M. André Gagnon, conseiller, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la soumission de Constructions S. Gauthier pour l'ajout de contreplaqué à plancher pour un montant de 2 514.34 \$ plus taxes.

## 23- PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

## 24- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 03, M. André Gagnon propose la levée de l'assemblée.

---

Émile Hudon  
Maire

---

Claudie Lambert  
Directrice générale